



COMPTE-RENDU

**DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2019
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE
Spécialité "Espaces verts et naturels"
EN PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE GESTION
DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	page 3
1.1. Sur la forme	page 3
1.2. Sur le fond	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 5
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence	page 5
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 5
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 6
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents	page 6
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 6
B) L'épreuve orale d'admission	Page 7
1. Description de l'épreuve orale d'admission	page 7
1.1. Sur la forme	page 7
1.2. Sur le fond	page 7
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 9
1. L'origine géographique des candidats admis	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 10
3. La préparation des candidats admis	page 10
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis.....	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 11
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	page 11

I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2019 l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "espaces verts et naturels" en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves : une épreuve écrite (coefficient 1) et une épreuve orale (coefficient 2).

La réglementation prévoit que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat,
- Tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20 à l'épreuve écrite est autorisé à présenter l'épreuve orale d'admission,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 11 avril 2019 au Parc des Expositions de PAU. **9 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite sur 10 candidats inscrits.

1.1. Sur la forme

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration". Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**" (durée : 3 H 00 - coefficient 1).

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte une vingtaine de pages.

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles adaptées** au(x) problème(s) soulevé(s) tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Le rapport constitue **un support** et éventuellement un **outil d'aide à la décision**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
 - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
 - une seconde partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible,
- se **positionner professionnellement**.

Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- **restituer les informations de manière allusive** ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

Sur la partie "propositions", le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens humains, matériels et financiers à mobiliser, contraintes...

Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

2. Analyse des résultats

Pour cette session 2019, le sujet portait sur les enjeux de la mutualisation des services dans le domaine des espaces verts et la possible mise en œuvre du transfert de compétences de ce service (consultable sur le site www.cdg-64.fr).

Les correcteurs ont répertorié trois niveaux :

- des copies d'un niveau très faible (notes inférieures à 5/20) : les rapports sont soit inachevés, soit sans plan ni développement structuré. En aucun cas, ces rapports ne peuvent servir d'aide à la décision ;
- des copies d'un niveau moyen (notes de 7,5 à 9/20) : les rapports sont structurés, les informations essentielles sont restituées avec méthode. Malheureusement, ces rapports demeurent souvent incomplets et imprécis et ne comportent pas de véritables propositions opérationnelles ;
- des copies d'un bon niveau (notes de 11 à 14,5/20) : les rapports sont bien structurés et présentés. Les solutions opérationnelles proposées sont pertinentes, les connaissances personnelles ont été mobilisées. L'analyse plus ou moins poussée du dossier ainsi que le bon niveau d'expertise remarquables dans ces copies, garantissent un outil fiable d'aide à la décision.

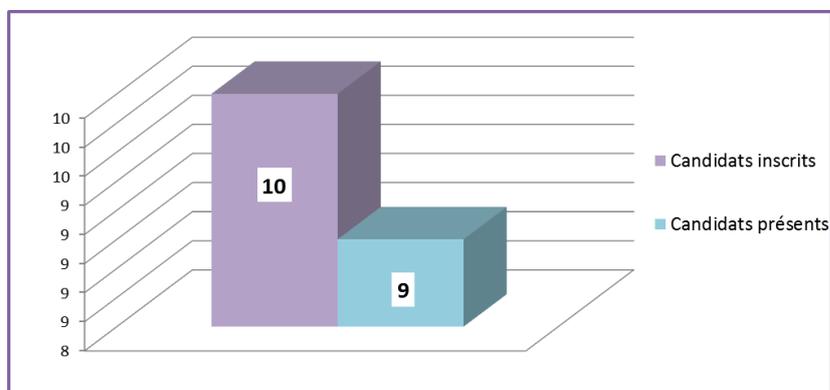
Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires (<5/20)	Notes >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
9	3	3	3	3,75	14,5	8,47

3. Données statistiques sur les candidats présents

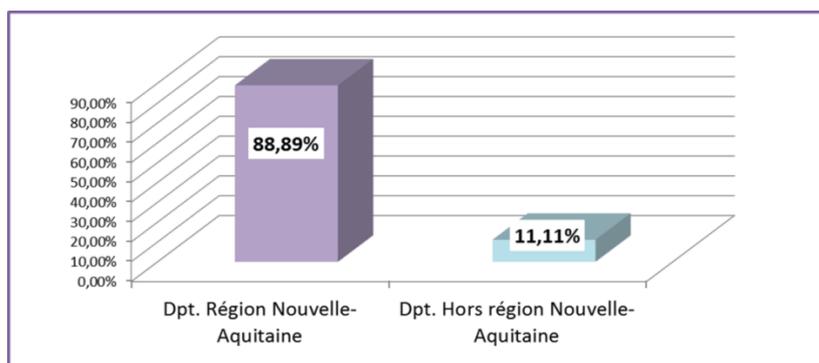
Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence



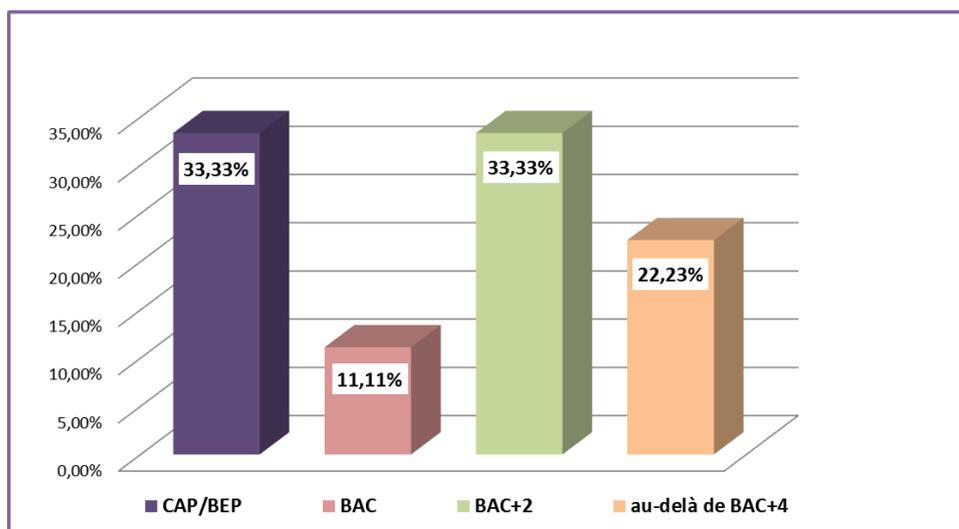
Soit un taux d'absence de **10 %**

3.2 L'origine géographique des candidats présents



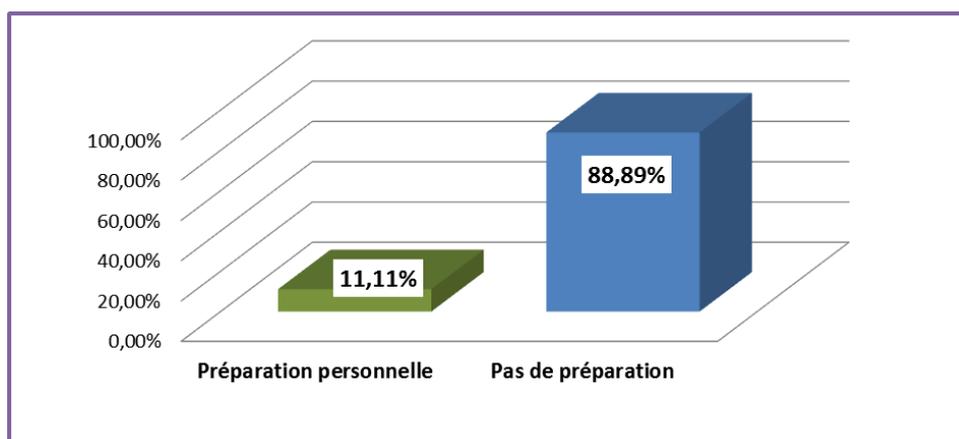
11,11 % de candidats sont issus du département 64

3.3 Le niveau d'études des candidats présents



55,55 % de candidats possèdent au moins un BAC+2.

3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



Aucun des candidats n'a suivi de formation auprès du CNFPT.

3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Homme	77,78%
Femme	22,22%
Moyenne d'âge	41 ans (de 33 ans à 54 ans)

3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats passent cet examen pour la première fois.

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 24 mai 2019 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Trois candidats** ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **Six candidats** ont été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le **vendredi 28 juin 2019** à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat** portant sur **son expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des **questions** visant à permettre d'apprécier les **facultés d'analyse et de réflexion** du candidat, ses **connaissances techniques** ainsi que sa **motivation** et son **aptitude** à exercer les missions du cadre d'emplois et à **encadrer une équipe** (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)".

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **capacité** à rendre compte clairement de son expérience professionnelle ;
- ses **facultés d'analyse et de réflexion** ;
- son **aptitude et sa motivation** à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois ;
- son **aptitude à encadrer une équipe**.

1.1. Sur la forme

L'épreuve est scindée en deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à apprécier "**les facultés d'analyse et de réflexion** du candidat, ses **connaissances techniques, sa motivation et son aptitude** à exercer les missions du cadre d'emplois et à **encadrer une équipe**".

1.2. Sur le fond

a) *Partie "exposé du candidat" portant sur les acquis de son expérience professionnelle*

Le candidat doit :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **mettre en avant** les acquis de son expérience professionnelle,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade de technicien principal territorial de 1^{ère} classe,
- **présenter son projet professionnel**,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Il peut retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages...).

b) Partie "Entretien" permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe

Le candidat est évalué sur :

▪ **Ses facultés d'analyse et de réflexion :**

- capacité à analyser son parcours, ses expériences, ses compétences et à démontrer en quoi elles seront utiles dans l'exercice de ses nouvelles missions de technicien principal de 1^{ère} classe,
- prise de recul, argumentation, réalisme,
- examen des questions sous différents angles et points de vue,
- dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit.

Le candidat devra faire preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**.

▪ **Ses connaissances techniques dans la spécialité "espaces verts et naturels" :**

- le cadre réglementaire et institutionnel,
- l'ingénierie,
- l'organisation et la gestion de service...

▪ **Son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe :**

- **connaissance en lien avec les missions d'un technicien principal territorial de 1^{ère} classe** : les domaines d'intervention, les fonctions, le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise exigé, le positionnement hiérarchique et fonctionnel, des notions budgétaires et comptables...
- **aptitudes managériales**
 - connaissance des principaux outils de la GRH, gestion des conflits, les techniques et les modes de gestion et d'organisation d'une équipe, la gestion des ressources humaines...
 - capacité à assumer des responsabilités, à gérer une équipe, un service, à coordonner des projets, à piloter des opérations...

○ **connaissance de l'environnement professionnel**

Au-delà de ses connaissances théoriques et même si l'intitulé réglementaire ne le précise pas clairement, l'aptitude du candidat à exercer les missions d'un technicien principal de 1^{ère} classe suppose qu'il connaisse son environnement professionnel.

Des connaissances élémentaires sur les collectivités territoriales sont ainsi indispensables à tout candidat, le jury vérifiant la maîtrise des connaissances basiques qu'un citoyen, et a fortiori un fonctionnaire, ne saurait ignorer. Ici, seront attendus de la part du candidat :

- la maîtrise des **grands principes de la Fonction Publique Territoriale** : sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...
- la maîtrise du **fonctionnement des collectivités territoriales** : structures, organisation, organes délibérants...
- un **positionnement** par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus...

▪ **Sa motivation à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 1^{ère} classe :**

Le candidat devra démontrer qu'il est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade, au travers de :

- **sa projection** dans ses futures fonctions de technicien principal territorial de 1^{ère} classe,
- **sa préparation** à l'examen professionnel, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...
- **sa sensibilisation** aux questions d'actualité...

2. Analyse des résultats

Pour la partie "exposé" :

Les membres du jury précisent que les candidats ont bien préparé leur exposé : la présentation était structurée ; les parcours personnels et/ou professionnels ont été mis en valeur ; le temps imparti a été respecté.

Pour la partie "entretien" :

Les membres du jury notent :

- des connaissances sur l'environnement territorial maîtrisées même si des lacunes ont été constatées notamment sur les instances paritaires,
- des acquis techniques solides,
- une certaine capacité d'adaptation,
- de réelles motivations pour progresser et rester constamment dans l'action.

Les membres du jury déplorent cependant :

- une absence de culture de l'écrit : les candidats n'ont pas pris conscience de l'importance de rédiger des notes, comptes rendus ou rapports à l'attention des élus ou du supérieur hiérarchique,
- un manque de projection dans le rôle d'encadrant, souvent lié au contexte de leur poste actuel,
- des faiblesses en matière de management.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats convoqués à l'épreuve orale	Notes éliminatoires (<5/20)	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE	Seuil d'admission
6	0	7/20	16/20	12,08	10/20

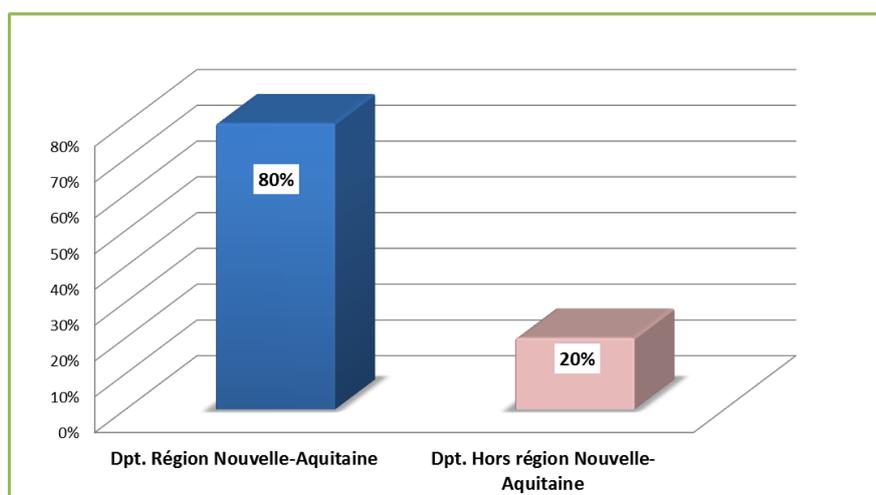
III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury du vendredi 28 juin 2019 :

- 5 candidats (soit 83,33 %) ont été déclarés admis,
- 1 candidat (soit 16,67 %) a été ajourné.

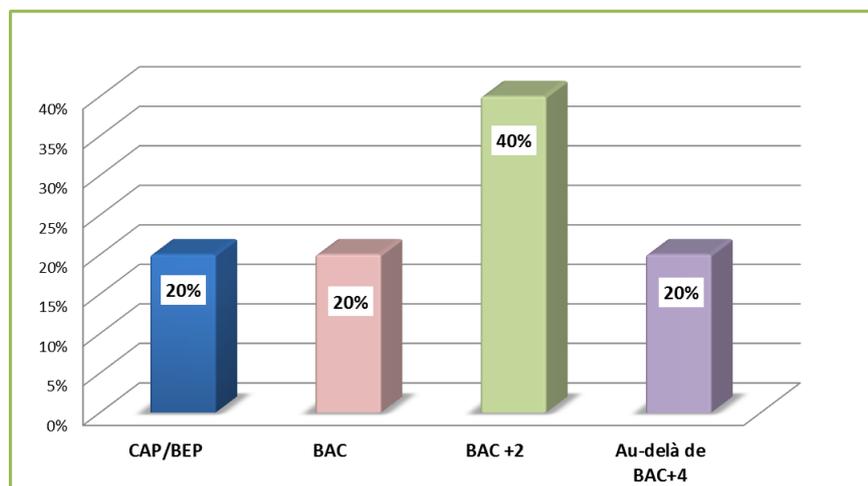
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **5 candidats admis**.

1. L'origine géographique des candidats admis



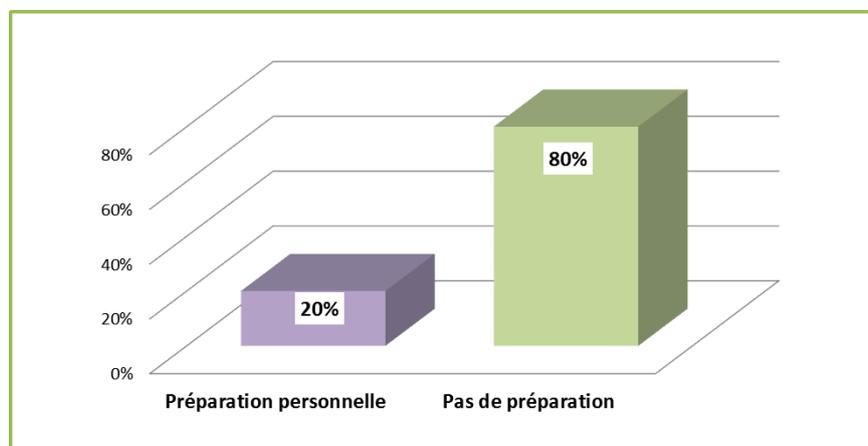
20 % des candidats admis sont issus du département des Pyrénées-Atlantiques

2. Le niveau d'études des candidats admis



60 % des candidats admis possèdent au moins un BAC+2.

3. La préparation des candidats admis



Aucun des candidats admis n'a suivi de formation auprès du CNFPT.

4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	100 %
Moyenne d'âge	39 ans (de 36 ans à 43 ans)

5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats admis présentaient l'examen professionnel pour la première fois.

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2019
Centres de Gestion partenaires	CDG région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	10
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	9
Taux d'absents à l'épreuve écrite	10 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	3
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	6
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	6
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	12,08/20
Seuil d'admission	30/60 (10/20)
Nombre de candidats admis	5

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
